



# PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-BON TARENTEAISE

Pièce 3

## 3 - OAP

### Orientations d'Aménagement et de Programmation

Février 2025

Modification simplifiée n°1 approuvée

Modification n°1 approuvée

Révision allégée n°1 approuvée

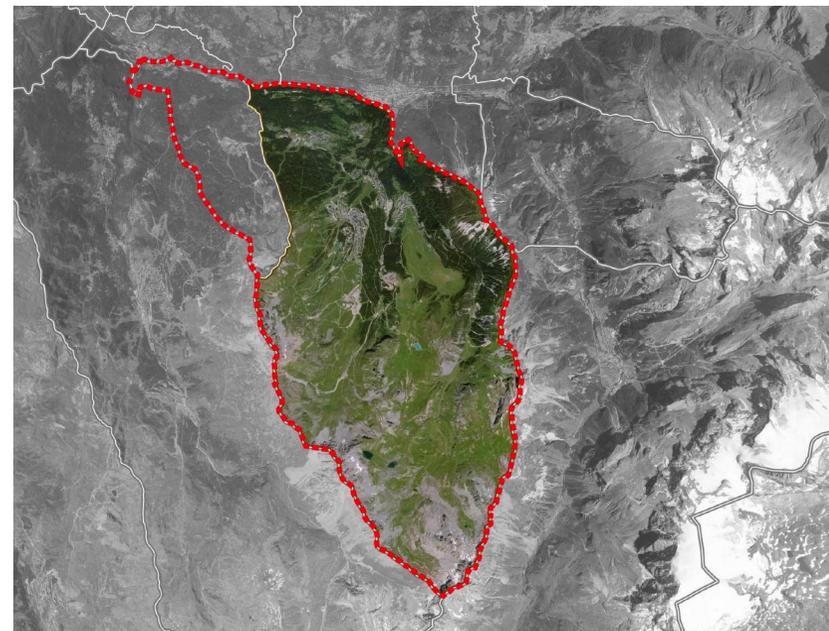
Modification simplifiée n°2 approuvée

Modification n°2 approuvée

Modification simplifiée n°3 approuvée

Révision allégée n°3 approuvée

Projet de modification n°4



**Dossier de notification aux personnes publiques associées**

**Dossier d'enquête publique**

Certifié conforme,

Le Maire,

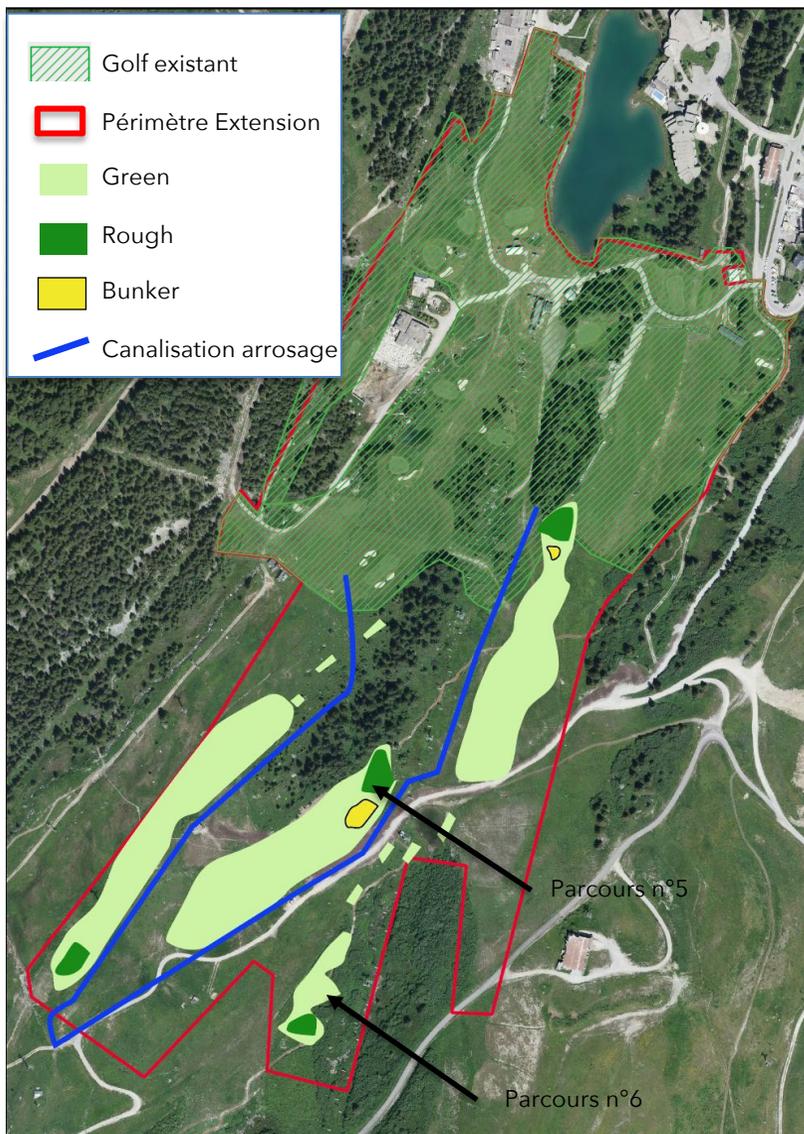
## SOMMAIRE

# LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DU PLU DE SAINT-BON TARENTEISE

<b>1. Généralités sur les orientations d'aménagement et de programmation du PLU</b>	<b>3</b>
<b>2. Les orientations d'aménagement et de programmation « SECTORIELLES » applicables aux zones U</b>	<b>5</b>
<p>OAP N°1 / ZONE UC AU PETIT CARREY  OAP N°2 / SECTEUR UAV AU CHEF-LIEU HAUT  OAP N°3 / ZONE UEGC AU LIEU-DIT « LES GRANDES COMBES », COURCHEVEL-VILLAGE  OAP N°4 / ZONE UB AU LIEU-DIT « CHAMP MASSON », COURCHEVEL-VILLAGE  OAP N°5 / ZONE UC AU LIEU-DIT « LE BELVÉDÈRE », COURCHEVEL-MORIOND  OAP N°6 / ZONE UB AU LIEU-DIT « L'ABERGEMENT », COURCHEVEL  OAP N°7 / ZONE UH AU LIEU-DIT « LES CHENUS », COURCHEVEL  OAP N°8 / ZONE UH/UC/UCLM2 AU LIEU-DIT « LES GRENIERS », COURCHEVEL  OAP N°9 / SECTEUR UAC AU CENTRE-STATION, COURCHEVEL  OAP N°20 / SECTEUR UH AU LIEU-DIT « LE JARDIN ALPIN », COURCHEVEL</p>	
<b>3. Les orientations d'aménagement et de programmation « SECTORIELLES » applicables aux zones 1AU indiquées</b>	<b>33</b>
<p>OAP N°10 / ZONE 1AUc AU CHEF-LIEU BAS  OAP N°11 / ZONE 1AUC AU PRAZ-EST  OAP N°12 / ZONE 1AUh AU LIEU-DIT « LE GRAND PRALIN », COURCHEVEL-MORIOND  OAP N°13 / ZONE 1AUh AU LIEU-DIT « LE BELVÉDÈRE », COURCHEVEL-MORIOND  OAP N°14 / ZONE UB/1AUb AU LIEU-DIT « VERS LES COMMUNAUX », COURCHEVEL-MORIOND  OAP N°15 / ZONE 1AUc AU LIEU-DIT « PETIT MORIOND », COURCHEVEL-MORIOND  OAP N°16 / ZONE UH ET 1AUH AU LIEU-DIT « LE JARDIN ALPIN », COURCHEVEL  OAP N°17 / ZONE 1AUE AU LIEU-DIT « STADE ÉMILE ALLAIS », COURCHEVEL</p>	
<b>4. Les orientations d'aménagement et de programmation « SECTORIELLES » applicables sur différents types de zones</b>	<b>47</b>
<p>OAP N°18 / AMÉNAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DU PRAZ  OAP N°19 / PERMÉABILITES MODES DOUX DEPUIS LE DOMAINE SKIABLE  OAP N°22 / SECTEUR NGL « EXTENSION DU GOLF DE COURCHEVEL »</p>	

# OAP n°22 / Extension du golf de Courchevel (secteur Ngl)

## LOCALISATION - COURCHEVEL



## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

### Artificialisation des sols

Au sein du périmètre d'extension, la majorité des surfaces impactées sont des pistes de ski remaniées existantes.

Seul le trou 6 nécessite un déboisement d'épicéas, qui sera compensé par une plantation d'accompagnement.

Les terrassements et infrastructures seront limités à :

- 3,89 ha pour les terrassements liés à l'aménagement du projet golfique (Green, Rough et Bunker)
- 0,61 ha de surface terrassée pour les réseaux d'arrosage (ce qui ne constitue pas une consommation d'espace).

### Mesures d'intégration environnementale.

- Les travaux commenceront dès la fonte des neiges, sur les trous N°4 et N°7 en totalité ainsi que sur une grande partie du trou n°5 afin d'éviter que des espèces faunistiques n'ai le temps de s'installer au retour de leur migration.

- Le green du parcours N°5 et l'intégralité du parcours N°6 seront réalisés après le 15 août afin de limiter le dérangement en périodes sensibles des espèces du cortège boisé et/ou de landes.

- L'ensemble des zones terrassées seront revégétalisées. La revégétalisation consiste à semer un mélange de graines, auquel sont ajoutés des éléments nutritifs et de fixation pour tenir le mélange en place en cas de pentes fortes.

Cette mesure concerne notamment les abords des greens et des parcours ne bénéficiant pas d'un traitement particulier nécessaire aux activités golfiques. Une végétalisation permet une résilience du milieu en 2 à 3 ans en termes paysager et fourrager, en 10 à 15 ans en termes de dynamique naturelle.

Les équipements autorisés rechercheront la sobriété énergétique (bonne performance d'isolation thermique, recherche de performance énergétique). Lorsque les contraintes inhérentes au site à la construction le permettront, le recours aux énergies renouvelables sera privilégié.